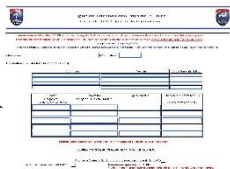


PROCEDURE « NORMALE » INTEMPERIES

1

Vendredi **avant** 16 h 00

Cliquez sur le formulaire pour y accéder



A envoyer à intemperies@foot49.fff.fr

Si procédure validée, match reporté par le District.

Si procédure non validée (ou non utilisée), le match n'est pas reporté.

Etape suivante

2

Vendredi **après** 16 h 00 et jusqu'à l'heure du match

Procédure dérogatoire pour les :

**Seniors D4, D5,
Vétérans,
Seniors F, U18F
U19, U17, U15**



Cliquez sur le formulaire pour y accéder



A envoyer à intemperies@foot49.fff.fr

[Formulaire de report par dérogation à l'article 17](#)

L'arrêté municipal peut dans ce cas être transmis jusqu'au lundi minuit

SAUF pour les Seniors M (D1, D2, D3) : les équipes sont tenues de se présenter sur le terrain et une feuille de match attestant de la présence des joueurs des 2 équipes doit être établie.

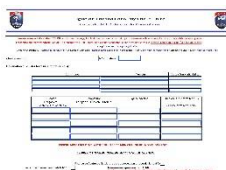
3

PROCEDURE « D'URGENCE » INTEMPERIES



Sur décision du District le jeudi précédant le WE de compétition ➔ info sur site officiel + messagerie officielle des clubs (Permanence d'élus du District qui traitent les demandes de report par arrêté municipal au cours du week-end)

Cliquez sur le formulaire pour y accéder



Au plus tard 3 h avant le début de la rencontre, La veille avant 19 h pour les matchs du lendemain matin.

A envoyer à intemperies@foot49.fff.fr

[Formulaire d'impraticabilité](#)

Si procédure validée, réponse de la permanence par mail

En l'absence des démarches 1, 2 (et 3 si procédure d'urgence décidée), les équipes sont tenues de se présenter sur le terrain.

Dans tous les cas, seul le District est tenu d'avertir les arbitres du report des rencontres.